

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/30

Objet : Signature d'une convention relative au droit d'usage de parcelles issues de l'aménagement foncier, agricole et forestier

Vu le Code Civil et notamment ses articles 625 à 636 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 12 avril 2010 ordonnant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG avec extension sur la commune de Hohengoeft ;

Considérant que la parcelle (anciennement n° 127 section 18) ci-jointe annexée (nouvellement parcelle 21902 section 20, en partie seulement) appartenait à la famille STUTTGE en indivision, entre autre à Madame Frédérique STUTTGE épouse BOETZLE domiciliée au 39 rue du Faubourg de Pierre à Strasbourg avant l'aménagement foncier, agricole et forestier ; que celle-ci a demandé à pouvoir jouir des arbres qui y sont présents et de signer une convention en tant que représentante de la famille ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de signer une convention avec Madame Frédérique STUTTGE épouse BOETZLE pour l'usage des arbres présent sur les parcelles issues de l'aménagement foncier, agricole et forestier pour une durée de cinq années (5 ans) ;

AUTORISE le maire à signer la convention.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH